



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009

À une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2009, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
- M. Jacques Fortier, conseiller no 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère no 4
- M. Mario Côté, conseiller no 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale atteste que plus de 8 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits

ÉTUDE :

7. DOSSIERS D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 617-2009 ayant pour effet de modifier le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement no 590-2007 afin d'agrandir la zone 181 R à même la zone 183 R
- b. Avis de motion – règlement modifiant les grilles de spécifications du règlement de zonage n° 590-2007 à la zone 34A
- c. Avis de motion – règlement modifiant les normes relatives au stationnement hors-rue et aux constructions complémentaires à l'habitation du règlement de zonage n° 590-2007
- d. Dossier CPTAQ - Agrandissement du périmètre urbain
- e. Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière
- f. Lot 4 426 814, route 273 – dérogation mineure
- g. Lot 4 427 038, rue Victor – dérogation mineure
- h. Lot 4 427 039, rue Victor – dérogation mineure
- i. Lot 4 427 040, rue Victor – dérogation mineure
- j. 520, rue Laurier – dérogation mineure
- k. PIIA patrimoine – acceptation de 4 permis
- l. PIIA route 273 – acceptation d'un permis
- m. PIIA zones industrielles et commerciales – acceptation d'un permis
- n. PIIA affichage – acceptation d'un permis
- o. 805, rang de Pierriche - CPTAQ



8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Inscription au congrès de l'AQLM

9. LE SERVICE DES INCENDIES

- a. --

10. LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Prolongement de la rue Victor
b. Prolongement des services - route 273
c. Vente d'équipement
d. Fourniture et raccordement de panneau de contrôle
e. Étude hydrogéologique restreinte pour un site d'élimination de neige usée

11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Emprunt de 428 700 \$ par billet – règlement 503-2004
b. Refinancement du règlement d'emprunt n° 503-2004 - collecteur d'égout Terry-Fox
c. Subvention aux scouts du 127^e Groupe Agapogil
d. Contribution financière à la corporation de solidarité en sécurité alimentaire de Lotbinière

12. ADMINISTRATION

- a. Renouvellement du contrat d'entretien préventif – Services Frimas inc.
b. Achat d'un serveur
c. Travaux informatiques - remplacement du serveur actuel
d. Inscription au tournoi de golf des gens d'affaires
e. Acceptation d'offre d'achat et autorisation de vendre le lot 3 384 391
f. Entente avec le CN

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Nomination du maire suppléant pour 6 mois
b. Changement de date de la séance ordinaire d'octobre

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14338-07-2009
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14339-07-2009
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Juin

Ginette Moreau Daigle	1 772.24 \$
Léopold Rousseau	830.62 \$
Jean-Pierre Lamontagne	830.62 \$
Jacques Fortier	830.62 \$
Julie Rousseau	830.62 \$
Mario Côté	830.62 \$
Bernard Ouellet	830.62 \$
Martine Couture	5 199.92 \$
Cathy Bergeron	4 449.74 \$
Martin Miller	1 662.48 \$
Renault Lepage	4 477.99 \$
Dany Lamontagne	3 715.48 \$
Linda Fortin	1 896.92 \$
Membres du conseil et cadres	28 158.49 \$
Employés voirie et bureau	51 604.81 \$
Service de sécurité incendie	5 938.23 \$
Brigadières, bibliothèque, entretien ménager	2 992.80 \$
Terrain de jeux	2 329.08 \$
Personnel de la SAAQ	5 399.28 \$
Total des salaires bruts payés pour juin 2009 :	96 422.69 \$

Comptes payés - Juin

Renault Lepage	Garde - travaux publics	70.00 \$
Laurent Cayer	Garde - travaux publics	70.00 \$
Marcel Croteau	Entretien ménager de l'Hôtel de Ville	438.00 \$
CARRA	Cotisation - Mai	1 092.58 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	722.00 \$
Place aux Jeunes	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Postes Canada	Apollinairois express	306.73 \$
Hydro-Québec	Électricité	47.35 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives	5 051.19 \$
PageNet	Téléavertisseurs - pompiers	356.08 \$
Télus	Installations endommagées	516.75 \$
Hydro-Québec	Électricité	120.75 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 463.67 \$
Michel Dubois	Garde - travaux publics	70.00 \$
Postes Canada	Circulaires Interdiction d'arroser	499.11 \$
Petite Caisse	Divers	210.28 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 613.87 \$
GazMétro	Gaz - caserne	11.31 \$
Hydro-Québec	Électricité	24.12 \$
Ministre des Finances	Agrandissement du périmètre urbain	259.00 \$
Stéphane Laroche	Garde - travaux publics	70.00 \$
CARRA	Cotisation - Juin	1 092.59 \$
Hydro-Québec	Électricité	703.21 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle	704.90 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle	2 102.76 \$
Christian Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
Télus	Téléphones cellulaires	907.02 \$
L'Impériale	Essence et diesel	4 947.67 \$
Postes Canada	Dépliants Fête au Village	288.06 \$
Total des comptes payés pour le mois de juin 2009 :		30 879.00 \$



Comptes payés Service des Loisirs - Juin

Dany L'Heureux	Avance pour musique Fête au Village	400.00 \$
Club FADOQ "Les Alouettes"	Location de salle	750.00 \$
Joanie Garneau	Achat de matériel TDJ	350.00 \$
Joanie Garneau	Avance Animation à l'école primaire	575.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de juin 2009 :		2 075.00 \$

Comptes à Payer - Juin

Accessoires à incendies de Québec	Incendie Rip-O-Bec, recharges et inspections	947.03 \$
Acklands Grainger	Gants	23.51 \$
Aide informatique G. Gosselin	Soutien informatique et changer disque dur	169.31 \$
Architectes Fontaine et Gauthier	Services professionnels d'architecture	699.83 \$
Aréo-Feu	Cagoules et gants	544.91 \$
Banlieue Ford	Prise pour camion à asphalte	8.79 \$
Bergeron Larochelle, notaires	Servitudes (conduites)	1 076.56 \$
Béton Laurier inc.	Heures de pelle - incendie Rip-O-Bec	1 182.37 \$
Bibliothèque St-Apollinaire	Frais de déplac., achat livres, heure du conte...	715.55 \$
Bi-Sports	Ballon de volley	22.56 \$
Bodycote	Analyses d'eau	339.19 \$
Boivin & Gauvin inc.	Bottes de pompier	620.81 \$
BuroPlus	Appareil multifonction, table, étiquettes...	480.97 \$
Carquest	Huile, filtre à l'huile, chauffe-moteur	213.71 \$
CGER	Location camion ordures	6 769.11 \$
Certified Laboratories	Dégraisseur	756.88 \$
Chapiteau Rive-Sud	Fête au Village	2 560.01 \$
CHEMCO	Produit pour station d'épuration	2 388.16 \$
Colbo Québec ltée	Pièces pour terrain des loisirs	1 148.74 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport	6.76 \$
Commission scolaire des Navigateurs	Boîtes pour bouteilles et supports pour tuyaux	251.51 \$
Gaston Côté	Remboursement bottes de sécurité	112.70 \$
Croix-Rouge	Entente pour services aux sinistrés	450.90 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	67.73 \$
Distribution Sports Loisirs	Filets, oeilllets, câble d'acier, bordure...	1 665.40 \$
École Nationale des pompiers	Examen pompier I	460.00 \$
Elle Québec	Abonnement - bibliothèque	22.52 \$
Enseigne Pala	Panneaux acryliques clairs	67.73 \$
Les Entreprises Bourget inc.	Abat-poussière	11 203.96 \$
Entreprises Lévisiennes	Enrobé bitumineux	2 164.95 \$
Entreprises Crolin	Tonte de gazon	2 535.68 \$
Entreprises Michel Roger & fils inc.	Trottoir à l'Entraide	2 934.75 \$
Envir'eau puits	Honoraires professionnels	790.13 \$
Équipement de sécurité du Québec	Imperméables	89.07 \$
Excavation St-Antoine 1985 inc.	Terre	169.31 \$
Excavation Marcel Fréchette inc.	Décompte # 1 - raccordement puits	131 028.75 \$
Fabrique de St-Apollinaire	Cartes, messes et don (Léandre Rousseau)	93.00 \$
Fédération qué. des municipalités	Formation - dérogations mineures	33.86 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	96.00 \$
Fondation Rues Principales	Colloque annuel	240.00 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Trousse de secours pour terrain de jeux	150.81 \$
G. L'avantage autos inc.	Location nacelle (filet loisirs)	337.90 \$
Gaétan Bolduc & ass. inc.	Installer aérateurs	1 825.76 \$
Micheline Gagné	Barrière - terrain de jeux	200.00 \$
Total à reporter :		177 667.18 \$



Garage Paul Nap. Mercier & fils	Pièce pour débroussailleuse	51.92 \$
Garage Germain Rousseau	Réparer pneus	12.86 \$
Gestion Poulin Guérin	Repas - feu Rip-O-Bec	647.83 \$
Groupe J.S.V. inc.	Pièces garage	18.85 \$
Groupe Giroux	Description technique	722.40 \$
Icllic	Hébergement du site internet	56.44 \$
IGA	Achats divers pour réunions et feu Rip-O-Bec	113.69 \$
Impressions GL	Papier, enveloppes, poster, Apollinairois...	2 078.05 \$
Initium	Formation sur L'Évaluation de la performance	434.57 \$
Ion Harghel	Réaménagement du 11, rue Industrielle	1 636.69 \$
Jacques Caron	Produits d'entretien ménager	538.93 \$
J-Pierre Delisle	Heures de machinerie	7 091.36 \$
LCS	Recherches de fuite sur le réseau	586.96 \$
Dany Lamontagne	Inscription au congrès de l'AQLM	754.07 \$
L. Delisle inc.	Pelle, branchement Brunet, Bois de l'Ail...	18 209.56 \$
Renault Lepage	Frais congrès et remb. bottes de sécurité	628.81 \$
Linde	Location bouteilles et produits	468.73 \$
Lumisolution inc.	Fluorescents - salle communautaire	115.07 \$
Jacques Martineau	Remb. bottes de sécurité	150.00 \$
Mini Moteur RG	Huile	31.38 \$
Monsieur Party.com	Fête au village	993.29 \$
M.R.C. Lotbinière	Quote-part	54 159.78 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération	4 038.18 \$
Municipalité St-Antoine	Entraide Rip-O-Bec	329.99 \$
Normand Côté, électricien	Trouble station de pompage	73.37 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Description technique	507.93 \$
Peinture Lignes Plus	Lignage de rue et terrain de soccer	3 420.11 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 300.40 \$
Plania	Consultation urbanistique	361.20 \$
Pneu Club 600	Pneus pépîne	1 494.02 \$
Poly-Énergie inc.	Luminaires, réparation et entretien du réseau	10 816.14 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Produits pour traitement eau potable	417.64 \$
Produits Debout (1991) enr.	Produits d'entretien ménager	167.18 \$
PG Govern	Soutien téléphonique et internet	135.45 \$
Publications Le Peuple	Bottin réseautage et semaine des munic.	647.91 \$
Québec Multiplants	Paillis de cèdre	115.48 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et heures de machinerie	3548.56 \$
Radiateur Lamontagne	Radiateur	1 182.82 \$
Ray-Car	Pierre Bois-de-l'Ail, enrobé bitumineux, etc.	58 997.86 \$
Réal Huot inc.	Pièces (bris d'aqueduc) et branchement Brunet	9 093.68 \$
Regroupement Québec Oiseaux	Abonnement - bibliothèque	42.95 \$
Reliure St-Denis	Rubans charnières	57.79 \$
Réseau Biblio	Sacs à livres, stylos-lampe de poche, etc.	36.83 \$
Richer Boulet	Gazon	352.06 \$
Julie Rousseau	Remboursement frais de déplacement	41.28 \$
Johanne Savard	Rotation de juin	160.00 \$
Services Frimas	Entretien du système de climatisation	258.48 \$
Sinto	Huile et graisse	196.06 \$
SNC-Lavalin	Puits Bois-Joly, rues Côté et Gingras	4 029.64 \$
Solus	Cylindre	191.89 \$
Sonic	Location réservoir	54.18 \$
S-Pace Signalétique	Panneaux de signalisation	225.42 \$
Transport St-Agapit	Transport d'eau	6 658.05 \$
Transport Yvon Caux & fils inc.	Transport de pierre - Bois-de-l'Ail	2 791.95 \$
Transport Jean-Maurice Demers	Transport de pierre - Bois-de-l'Ail	2 817.55 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Honoraires cour municipale	1 151.33 \$



Uniforme Tecnic	Uniforme pour inspecteur municipal	514.57 \$
Wolseley	Pièces et compteur d'eau	1 093.90 \$
Wurth	Nettoyeur et graisse	78.88 \$
Xérox	Photocopieurs - versement trimestriel	1 100.60 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juin 2009 :		385 669.75 \$

14340-07-2009
point no 6

TRANSFERTS DE CRÉDITS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les crédits suivants soient transférés et que les comptes ci-après énumérés soient renfloués.

LES DÉPENSES	DÉBIT	CRÉDIT
ADMINISTRATION		
ADMINISTRATION - CSST	125.00 \$	
ADMINISTRATION - SERVICES PROFESSIONNELS	2 800.00 \$	
ADMINISTRATION - ENT. & REP. EQUIPEMENT	2 000.00 \$	
ADMINISTRATION - SERV. PROF. COMPTABLE		650.00 \$
ADMINISTRATION - ASSURANCES		1 275.00 \$
ADMINISTRATION - ASSOCIATION & ABONNEMENTS		1 500.00 \$
ADMINISTRATION - PIÈCES & ACCESSOIRES		500.00 \$
ADMINISTRATION - ASSURANCES (DÉDUCTIBLE)		1 000.00 \$
TOTAL-ADMINISTRATION	4 925.00 \$	4 925.00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
POMPIERS - CSST	445.00 \$	
POMPIERS - ASSURANCES	660.00 \$	
POMPIERS - IMMATRICULATION	30.00 \$	
POMPIERS - ENT. & REP. VÉHICULES	1 000.00 \$	
POMPIERS - HUILE À CHAUFFAGE	400.00 \$	
POMPIERS - GAZ	500.00 \$	
POMPIERS - SERV. SCIENT. & GENIE		1 000.00 \$
POMPIERS - LOC. MACH./OUTILLAGE		1 000.00 \$
POMPIERS - ENT. & REP. MACH./OUTILLAGE		335.00 \$
POMPIERS - ALIMENTS & REPAS		700.00 \$
BRIGADIERS - CSST	30.00 \$	
BRIGADIERS - PIÈCES & ACCESSOIRES		30.00 \$
TOTAL-SÉCURITÉ INCENDIE	3 065.00 \$	3 065.00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
VOIRIE - CSST	400.00 \$	
VOIRIE - SERV. PROF. SCIENT. & GENIE	7 100.00 \$	
VOIRIE - IMMATRICULATION	13.00 \$	
VOIRIE - ENT. & REP. VÉHICULES	3 500.00 \$	
VOIRIE - ASSURANCE DÉDUCTIBLE	1 000.00 \$	
VOIRIE - DEP. PUBL. & INFORMATION		1 400.00 \$
VOIRIE - ENT. & REP. BÂTIMENTS		2 000.00 \$
VOIRIE - INFRASTRUCTURE		8 613.00 \$
NEIGE - SECTEUR URBAIN & TROTTOIRS	5 394.00 \$	
NEIGE - SECTEUR RURAL	1 989.00 \$	
NEIGE - PRODUITS CHIMIQUES		1 000.00 \$
NEIGE - STATIONNEMENT		966.00 \$
SIGNALISATION - LIGNAGE		4 500.00 \$
VOIRIE - ARTICLE DE NETTOYAGE		500.00 \$
VOIRIE - PAPETERIE		417.00 \$
TOTAL - VOIRIE MUNICIPALE	19 396.00 \$	19 396.00 \$
APPROVISIONNEMENT - TRAITEMENT D'EAU		
TRAITEMENT EAU - CSST	360.00 \$	
TRAITEMENT EAU - LOC. MACH./OUTILLAGE	400.00 \$	
TRAITEMENT EAU - ENT. & REP. BÂTIMENT/TERRAIN	195.00 \$	



TRAITEMENT EAU - ARTICLE DE NETTOYAGE	50.00 \$	
TRAITEMENT EAU - PAPETERIE	20.00 \$	
TRAITEMENT EAU - FOURN. MÉDICALE	166.00 \$	
TRAITEMENT EAU - PIÈCES & ACCESSOIRES		1 191.00 \$
TOTAL-TRAITEMENT EAU	1 191.00 \$	1 191.00 \$
DISTRIBUTION EAU		
DISTRIBUTION EAU - PIÈCES & ACCESSOIRES	1 100.00 \$	
DISTRIBUTION EAU - AUTRES		1 100.00 \$
TOTAL-DISTRIBUTION EAU	1 100.00 \$	1 100.00 \$
TRAITEMENT EAUX USÉES		
TRAITEMENT EAUX USÉES - CSST	200.00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - SCIENT. & GENIE	5 550.00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - PIÈCES & ACCESSOIRES	220.00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - LOC. MACHINERIE		1 400.00 \$
TRAITEMENT EAUX USÉES - RÉP. BÂTIMENT/TERRAIN		4 570.00 \$
TOTAL-DISTRIBUTION EAU	5 970.00 \$	5 970.00 \$
DÉCHETS DOMESTIQUES		
ORDURES - CSST	40.00 \$	
ORDURES - ENT. & REP. VÉHICULES	5 000.00 \$	
ORDURES - RÉCUPÉRATION PNEUS		2 000.00 \$
ORDURES - ESSENCES		3 040.00 \$
TOTAL-DÉCHETS DOMESTIQUES	5 040.00 \$	5 040.00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT		
URBANISME - CSST	165.00 \$	
URBANISME - ASS. & ABONNEMENT	10.00 \$	
URBANISME - ASSURANCES		175.00 \$
TOTAL-AMÉNAGEMENT & URBANISME	175.00 \$	175.00 \$
HORTICULTURE		
HORTICULTURE - PIÈCES & ACCESSOIRES	150.00 \$	
HORTICULTURE - ALIMENT & REPAS		150.00 \$
TOTAL-HORTICULTURE	150.00 \$	150.00 \$
SALLE COMMUNAUTAIRE		
SALLE COMM. - RÉMUNÉRATION	1 000.00 \$	
SALLE COMM. - REER COLLECTIF	500.00 \$	
SALLE COMM. - CONTR. L'EMPLOYEUR	100.00 \$	
SALLE COMM. - CSST	50.00 \$	
SALLE COMM. - PIÈCES & ACCESSOIRES	2 500.00 \$	
SALLE COMM. - REP. BÂTIMENT/TERRAIN		4 150.00 \$
TOTAL-SALLE COMMUNAUTAIRE	4 150.00 \$	4 150.00 \$
LOISIRS		
LOISIRS - CSST	10.00 \$	
LOISIRS - FRAIS DE BANQUE	30.00 \$	
LOISIRS - ENTRETIEN VÉHICULES	100.00 \$	
LOISIRS - ASSURANCES		140.00 \$
TDJ - ENT. & REP. ÉQUIPEMENT	130.00 \$	
TDJ - FOURNITURE MEDICALE	45.00 \$	
TDJ - CSST		98.00 \$
TDJ - MAT. & EQUIP.		77.00 \$
TOTAL-LOISIRS	315.00 \$	315.00 \$
BIBLIOTHÈQUE		
BIBLIO. - ASSURANCES	496.00 \$	
BIBLIO. - ENT. & REP. MACH/OUTILLAGE	360.00 \$	
BIBLIO. - PIÈCES & ACCESSOIRES	150.00 \$	
BIBLIO. - ARTICLES DE NETTOYAGE	6.00 \$	
BIBLIO. - ASS. & ABONNEMENT		900.00 \$
BIBLIO. - ACHAT LIVRES		112.00 \$
TOTAL- BIBLIOTHÈQUE	1 012.00 \$	1 012.00 \$
GRAND TOTAL	46 489.00 \$	46 489.00 \$

Adopté à l'unanimité



14341-07-2009
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 617-2009 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT N° 590-2007 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 181 R À MÊME LA ZONE 183 R

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire conformément au règlement 559-2006, afin d'inclure la propriété sise au 44, rue Industrielle dans la zone 181 R, zone dans laquelle les habitations multifamiliales sont permises;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 mai 2009, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller numéro 2;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 27 mai 2009;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 617-2009.

Adopté à l'unanimité

14342-07-2009
point no 7b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 590-2007 À LA ZONE 34A

Avis est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet d'ajouter la classe C-1 *accommodation* et la classe C-6 *restauration* par contingentement dans la zone 34 A.

14343-07-2009
point no 7c

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LES NORMES RELATIVES AU STATIONNEMENT HORS-RUE ET AUX CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 590-2007

Avis est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 relativement aux normes de stationnement hors rue et aux constructions complémentaires à l'habitation.

14344-07-2009
point no 7d

DOSSIER CPTAQ – AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN

ATTENDU QU'en mars 2008, la Municipalité de Saint-Apollinaire a manifesté son intention d'agrandir le périmètre urbain au sud de son territoire, le long de la route provinciale 273;

ATTENDU QUE la Municipalité doit déposer une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;



ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière modifiera son schéma d'aménagement et de développement en septembre 2009 pour intégrer les dispositions de l'Article 59 suite à la décision de la CPTAQ du 18 septembre 2008;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière, par sa résolution numéro 112-05-2009, adoptée le 13 mai 2009, a signifié à la Municipalité de Saint-Apollinaire et à la CPTAQ qu'elle s'engage à modifier le schéma d'aménagement et de développement en septembre 2009 pour inclure les nouvelles limites du périmètre urbain de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la superficie visée par la présente demande d'autorisation est d'environ 9,83 hectares et touche les lots 3 384 887, 4 070 104 et une partie du lot 4 205 717 du cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal de Saint-Apollinaire recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour les motifs suivants :

- Il ne reste que quatre hectares de disponibles dans le périmètre urbain pour l'implantation de nouveaux commerces, le reste des espaces vacants ont fait l'objet de plans d'aménagement d'ensemble résidentiel;
- Selon la carte de l'inventaire des terres du Canada, la superficie visée par la demande est un sol de classe 4 comportant de graves limitations qui restreignent les cultures et l'utilisation pour l'agriculture est limitée par la présence d'un excès d'eau;
- L'utilisation à des fins agricoles de certains lots concernés est faible considérant la présence de cours d'eau rendant difficile la circulation de la machinerie;
- L'agrandissement du périmètre urbain proposé ne cause aucune contrainte aux exploitations agricoles avoisinantes en vertu des distances séparatrices aux odeurs édictées par le règlement de zonage en vigueur;
- Cette autorisation n'aura pas ou peu d'effet sur l'homogénéité du milieu, car la superficie visée par la demande est adjacente à un îlot déstructuré comportant huit (8) maisons et un (1) commerce;
- Le plan d'urbanisme adopté par les membres du conseil municipal en mars 2008 favorise l'utilisation de la route provinciale 273 comme axe commercial principal en zone urbaine afin de desservir une clientèle interne, externe et en transit;
- Une réponse favorable à cette demande permettra à de nouveaux commerces de s'implanter le long de la route 273, ce qui sera très favorable pour le développement économique de Saint-Apollinaire.

Madame Moreau s'abstient de voter pour cause de conflit d'intérêt

Adopté à l'unanimité

14345-07-2009
point no 7e

DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution n'engage pas la Municipalité de Saint-Apollinaire à utiliser les services de la compagnie 9180-6711 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9180-6711 Québec inc. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal désigne « 9180-6711 Québec inc. » propriété de Monsieur Richard Gagnon à opérer une fourrière de véhicules routiers au 55, rue du Parc, Saint-Apollinaire et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire.

Que « 9180-6711 Québec inc. » devra se conformer aux exigences de la société de l'assurance automobile du Québec;

Que les installations de « 9180-6711 Québec inc. » devront être conformes aux règlements en vigueur dans la Municipalité de Saint-Apollinaire;

Que la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adopté à l'unanimité

14346-07-2009
point no 7f

LOT 4 426 814, ROUTE 273 – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le requérant est le futur propriétaire du lot projeté 4 426 814 dans la zone 163 C situé sur la route 273;

ATTENDU QUE le requérant a fait la demande de dérogation mineure numéro 2009-026 afin de réduire la largeur et la superficie du lot 4 425 814;

ATTENDU QUE la largeur du lot proposé est de 22.18 m au lieu de 30 mètres et la superficie de 676 m² au lieu de 900 m²;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 juin 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution :

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande dérogation mineure numéro 2009-026 soit refusée, le requérant a la possibilité de se conformer au règlement de lotissement numéro 591-2007.

Adopté à l'unanimité

14347-07-2009
point no 7g

LOT 4 427 038, RUE VICTOR – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 3 383 017 d'une superficie de 20 480.5 m² dans la zone 34 A situé sur la rue Victor;

ATTENDU QUE le requérant projette de faire un nouveau projet domiciliaire incluant 5 nouveaux lots à construire pour recevoir des habitations unifamiliales isolées;

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-028 afin de permettre un frontage de terrain de 22.41 mètres pour un des lots projetés étant donné qu'il est localisé dans un cercle de virage;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement numéro 591-2007 la norme minimale applicable concernant la largeur des terrains non desservis est de 45 mètres;



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 juin 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande à la majorité la présente résolution :

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-028 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

14348-07-2009
point no 7h

LOT 4 427 039, RUE VICTOR – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 3 383 017 d'une superficie de 20 480.5 m² dans la zone 34 A situé sur la rue Victor;

ATTENDU QUE le requérant projette de faire un nouveau projet domiciliaire incluant 5 nouveaux lots à construire pour recevoir des habitations unifamiliales isolées;

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-029 afin de permettre un frontage de terrain de 20.59 mètres pour un des lots projetés étant donné qu'il est localisé dans un cercle de virage;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement numéro 591-2007 la norme minimale applicable concernant la largeur des terrains non desservis est de 45 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 juin 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande à la majorité la présente résolution :

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-029 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

14349-07-2009
point no 7i

LOT 4 427 040, RUE VICTOR – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 3 383 017 d'une superficie de 20 480.5 m² dans la zone 34 A situé sur la rue Victor;

ATTENDU QUE le requérant projette de faire un nouveau projet domiciliaire incluant 5 nouveaux lots à construire pour recevoir des habitations unifamiliales isolées;

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-031 afin de permettre une superficie de terrain de 2 474.4 m² pour un des lots projetés;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement numéro 591-2007 la norme minimale applicable concernant la superficie des terrains non desservis est de 2800 m²;



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 juin 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande à la majorité la présente résolution :

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-031 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

14350-07-2009
point no 7j

520, RUE LAURIER – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 3 385 030 d'une superficie de 10 376.4 m² dans la zone 101 I situé au 520, rue Laurier;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande d'autorisation numéro 2009-206 afin de remplacer les enseignes appliquées sur le bâtiment principal ainsi que pour autoriser 2 enseignes autonomes sur la propriété;

ATTENDU QUE pour les enseignes murales la superficie totale demandée est de 44.04 mètres carrés;

ATTENDU QUE la norme spécifiée dans le règlement de zonage numéro 590-2007 concernant la superficie d'une enseigne murale est de 20 mètres carrés pour les zones à dominance commerciale et industrielle situées en bordure de l'autoroute Jean Lesage;

ATTENDU QUE pour les deux enseignes autonomes demandées les superficies et les hauteurs seront respectivement de 6.09 mètres de hauteur et 4.45 mètres carrés de superficie pour la première ainsi que 7.01 mètres de hauteur et 6.69 mètres carrés de superficie pour la seconde;

ATTENDU QUE les hauteurs et superficies des enseignes sont conformes aux règlements de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE la norme spécifiée dans le règlement de zonage numéro 590-2007 concernant le nombre d'enseignes permis par terrain pour l'ensemble des usages principaux qui l'occupe est d'une seule enseigne autonome;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-034;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 juin 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la superficie des enseignes murales n'excède pas les 20 mètres carrés autorisés par le règlement de zonage 590-2007.

Que les deux enseignes autonomes soient autorisées comme demandé dans la demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité



14351-07-2009
point no 7k

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 4 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- N° 2009-237 pour le 37, rue Rousseau - changer les portes et fenêtres de la résidence
- No 2009-011 pour le lot 3 383 452, rue du Collège afin de lotir un nouveau terrain

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des ajouts sur des permis déjà émis aux adresses suivantes :

- Ajout au permis n° 2009-120 pour le 64, rue Principale afin de construire une galerie
- Ajout au permis n° 2009-122 pour le 47, rue Rousseau afin d'installer une clôture

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement n° 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes et ajouts de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les permis relatifs aux demandes n° : 2009-237 et 2009-011 et les ajouts aux permis n° : 2009-120 et 2009-122

Adopté à l'unanimité

14352-07-2009
point no 7l

PIIA ROUTE 273 – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2009-282 afin de construire une habitation multifamiliale isolée 4 logements ainsi qu'une remise complémentaire à l'habitation.

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le permis relatif à la demande n° 2009-282.

Adopté à l'unanimité

14353-07-2009
point no 7m

PIIA ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2009-315 afin de construire un nouveau bâtiment principal pour usage industriel;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le permis numéro 2009-315.

Adopté à l'unanimité



14354-07-2009
point no 7n

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION D’UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d’autorisation numéro 2009-284 afin de changer une enseigne murale sur le bâtiment principal situé au 160, rue Industrielle;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les autorisations sont assujetties à l’approbation des plans relatifs à l’implantation et à l’intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l’acceptation de cette autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l’unanimité

D’accorder l’autorisation relative à la demande numéro 2009-284.

Adopté à l’unanimité

14355-07-2009
point no 7o

805, RANG DE PIERRICHE - CPTAQ

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots 3 383 494 et 3 584 546 d’une superficie de 55.7 hectares situés dans la zone 10 A, au 805, rang de Pierriche;

ATTENDU QUE le requérant désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le renouvellement de son autorisation pour prélever du sable sur une partie de sa propriété, pour un usage commercial;

ATTENDU QUE la précédente décision numéro 337377 de la CPTAQ autorisait l’utilisation à des fins autres que l’agriculture, soit pour l’exploitation d’une sablière;

ATTENDU QUE le terrain faisant l’objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d’urbanisme considérant qu’il y a droit acquis pour cet usage et que dans la zone urbaine, l’activité recherchée n’est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l’unanimité

14356-07-2009
point no 8a

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L’AQLM

ATTENDU la réception d’un avis de convocation à participer au congrès de l’Association québécoise du loisir municipal (AQLM) qui se tiendra les 23, 24 et 25 septembre 2009 à Trois-Rivières;

ATTENDU QUE ce congrès est l’occasion de parfaire nos connaissances et de nous tenir informés des changements qui touchent l’environnement professionnel dans lequel nous évoluons quotidiennement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l’unanimité



D'inscrire Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs et de la culture, au congrès de l'AQLM qui se tiendra à Trois-Rivières, pour un coût total de 754.07 \$ comprenant l'hébergement et les taxes.

Le kilométrage et les repas seront payés par la Municipalité selon les modalités prévues habituellement.

Adopté à l'unanimité

14357-07-2009
point no 10a

PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR

ATTENDU QUE les propriétaires du camping du lac Sacré-Cœur désirent prolonger la rue Victor (lot projeté 4 427 035 du cadastre du Québec) sur une longueur approximative de 200 mètres (656 pieds);

ATTENDU QUE le promoteur agira comme maître d'œuvre des travaux dans ce projet, selon les plans préparés par l'ingénieur Denys Hébert, et déposés à la Municipalité les 23 et 30 juin derniers;

ATTENDU QUE ce prolongement fait partie d'un îlot déstructuré identifié par la CPTAQ qui permet la construction résidentielle sur cinq (5) nouveaux terrains;

ATTENDU QU'en conformité avec le règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux, un protocole d'entente devra être signé entre le promoteur et la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser les propriétaires du Camping du lac Sacré-Cœur à débiter les travaux de prolongement de la rue Victor (lot projeté 4 427 035) sur une longueur approximative de 200 mètres (656 pieds) en conformité avec les plans de l'ingénieur Denys Hébert déposés à la Municipalité les 23 et 30 juin derniers.

Cette résolution devient nulle et sans effet sans la signature d'un protocole d'entente entre le promoteur et la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

14358-07-2009
point no 10b

PROLONGEMENT DES SERVICES DE LA ROUTE 273

ATTENDU QUE les propriétaires des lots projetés 4 426 814 et 4 426 815 désirent procéder à l'extension des services d'aqueduc et d'égout en façade de leurs terrains sur la route 273 sur une longueur maximale de 37 mètres;

ATTENDU QUE ce prolongement est possible en vertu du certificat d'autorisation émis par le Ministère de l'environnement du Québec le 26 mai 1994;

ATTENDU QU'en conformité avec le règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux, un protocole d'entente a été signé le 2 juin 2009 entre la Municipalité et les propriétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser les travaux de mise en place des infrastructures d'aqueduc et d'égout en façade des lots projetés 4 426 814 et 4 426 815 sur une longueur maximale de 37 mètres aux conditions énumérées dans le protocole d'entente et en conformité aux plans de la firme d'ingénieur « Polytec Groupe-Conseil ».

Adopté à l'unanimité



14359-07-2009
point no 10c

VENTE D'ÉQUIPEMENT

ATTENDU QU'un appel d'offres pour la vente d'équipement a été affiché et publié dans le journal Le Peuple de Lotbinière;

ATTENDU QU'une seule offre a été reçue, soit Excavation L. Delisle. Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre d'Excavation L. Delisle inc. et de vendre le balai mécanique de marque Wayne 1961 au prix de 400 \$ et le camion cube de marque GMC 1977 au prix de 200 \$ pour un total de 600 \$.

Adopté à l'unanimité

14360-07-2009
point no 10d

FOURNITURE ET RACCORDEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la fourniture et le raccordement du panneau de contrôle aux étangs aérés;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Automatisation Baril, au coût de 6850.14 \$
- Gaétan Bolduc & associés inc., au coût de 6290.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'acquérir les services de Gaétan Bolduc & associés pour la fourniture et le raccordement du panneau de contrôle, comprenant un boîtier en acier peint, les frais de déplacement et de subsistance, le matériel pour le branchement, ainsi que la mise en route du panneau, au coût de 6290 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

14361-07-2009
point no 10e

ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE RESTREINTE POUR UN SITE D'ÉLIMINATION DE NEIGE USÉE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la réalisation d'une étude hydrogéologique restreinte en vue de l'implantation d'un lieu d'élimination de neige usée;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues :

- Envir'eau puits inc. au coût de 8887.50 \$
- Mission HGE inc. au coût de 9838.25 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de l'étude hydrogéologique restreinte au plus bas soumissionnaire, Envir'eau puits inc., au coût de 8887.50 \$ plus taxes.

Les travaux comprennent la réalisation de sondages, frais d'analyses granulométriques, essais de perméabilité, inventaire des puits, frais de gestion et de déplacement, analyse, synthèse, interprétation des résultats et rédaction du rapport hydrogéologique.

Adopté à l'unanimité



14362-07-2009
point no 11a

EMPRUNT DE 428 700 \$ PAR BILLET – RÈGLEMENT 503-2004

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière pour son emprunt de 428 700 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 503-2004, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

20 800 \$	4.13 %	14 juillet 2010
21 700 \$	4.13 %	14 juillet 2011
22 600 \$	4.13 %	14 juillet 2012
23 700 \$	4.13 %	14 juillet 2013
339 900 \$	4.13 %	14 juillet 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite à la ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adopté à l'unanimité

14363-07-2009
point no 11b

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 503-2004 - CONSTRUCTION DU COLLECTEUR D'ÉGOUT TERRY-FOX

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 503-2004, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billet un montant total de 428 700 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 428 700 \$ prévu au règlement d'emprunt n° 503-2004 soit réalisé;

QUE les billets, datés du 14 juillet 2009, soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

1.	20 800 \$
2.	21 700 \$
3.	22 600 \$
4.	23 700 \$
5.	24 700 \$ (à payer en 2014)
5.	315 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Apollinaire émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 juillet 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 503-2004, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité



14364-07-2009
point no 11c

SUBVENTION AUX SCOUTS DU 127^E GROUPE AGAPOGIL

ATTENDU QUE le 127^e Groupe Agapogil nous a fait parvenir une demande écrite afin d'obtenir de la Municipalité un soutien financier pour mener à bien leur mission d'éducation sociale;

ATTENDU QUE parmi les jeunes, 2 sont résidants de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ce regroupement, la somme de 100 \$ pour les 2 enfants de St-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

14365-07-2009
point no 11d

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE SOLIDARITÉ EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Corporation de Solidarité en sécurité alimentaire de Lotbinière (CoSSAL) a pour mission d'assurer une sécurité alimentaire pour toutes les personnes et les familles en situation de précarité de la MRC;

ATTENDU QUE le samedi 29 août prochain aura lieu le premier souper-bénéfice de la CoSSAL comme activité de financement à la salle des Lions de Laurier-Station;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à la CoSSAL une contribution financière de 100 \$.

Adopté à l'unanimité

14366-07-2009
point no 12a

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF AVEC SERVICES FRIMAS INC.

ATTENDU QUE le contrat d'entretien préventif pour l'entretien des appareils de ventilation (air conditionné et chauffage) vient à échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler le contrat d'entretien préventif avec Les Services Frimas inc. au coût de 1374 \$ plus taxes pour l'entretien du système de l'Hôtel de Ville, comptant 3 unités et pour l'entretien du système de la salle communautaire, comptant 2 unités.

Le contrat d'entretien est valide pour 1 an et comprend 6 visites annuelles, les lubrifiants, les courroies, les filtres à air, ainsi que la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer les travaux de maintenance.

Adopté à l'unanimité

14367-07-2009
point no 12b

ACHAT D'UN SERVEUR IBM

ATTENDU QUE le serveur actuel de la Municipalité est désuet et nécessite d'être remplacé;



ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un nouveau serveur et que 3 ont été reçues, soit PG Govern, Techni-Service et Fab Expert;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer l'achat d'un serveur IBM auprès du plus bas soumissionnaire, soit PG Govern, pour un total de 8516.42 taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14368-07-2009
point no 12c

TRAVAUX INFORMATIQUES - REMPLACEMENT DU SERVEUR ACTUEL

ATTENDU QUE la Municipalité fera l'acquisition d'un nouveau serveur auprès de PG Govern;

ATTENDU QUE l'achat de ce serveur nécessitera des travaux informatiques tels remplacement du serveur actuel, préparation, configuration et installation, 15 réaffectations des postes de travail pour accéder au nouveau serveur, remplacement des logiciels d'exploitation et utilitaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer les services de PG Govern pour les travaux informatiques à effectuer suite à l'achat du nouveau serveur, pour un montant total de 7483.61 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14369-07-2009
point no 12d

INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation afin de participer à la 10^e édition du Tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière qui aura lieu le 1^{er} septembre prochain;

ATTENDU QUE notre participation à cette collecte de fonds servira à la poursuite des actions entreprises par le *Centre de développement des entreprises (CDE)*. Ce projet permettra de promouvoir, soutenir et accompagner davantage les entreprises de Lotbinière dans leurs démarches d'innovation et de développement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière pour un coût total de 305 \$, soit 2 participants pour le golf et souper, en plus d'un souper supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

14370-07-2009
point no 12e

ACCEPTATION D'OFFRE D'ACHAT ET AUTORISATION DE VENDRE LE LOT 3 384 391

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain de l'ancien réservoir d'eau sis au 29, rue Principale, portant le numéro de lot 3 384 391 du cadastre du Québec, d'une superficie de 913, m² (9834 pi²);

ATTENDU QUE la promesse d'achat et de vente de cet immeuble a été signée le 2 juillet 2009 entre la Municipalité et Monsieur Jason Avoine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité



De vendre le terrain de l'ancien réservoir d'eau sis au 29, rue Principale, portant le numéro de lot 3 384 391 du cadastre du Québec à Monsieur Jason Avoine, pour un montant de 1 \$ aux conditions énumérées dans la promesse d'achat et de vente signée le 2 juillet 2009.

Que la Mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de vente relatif à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

14371-07-2009
point no 12f

ENTENTE AVEC LE CANADIEN NATIONAL

ATTENDU QU'au mois de mai dernier, la Municipalité a débuté des démarches auprès du Ministère des Transports du Québec(MTQ) et du Canadien National (CN) afin d'obtenir l'autorisation de « reprofiler » un fossé qui longe la voie ferrée vers le ruisseau Terry-Fox;

ATTENDU QU'en collaboration avec l'entrepreneur général DUTRAN, la Municipalité a démontré que ces travaux étaient une solution de drainage avantageuse pour toutes les parties impliquées;

ATTENDU QUE le CN n'a pas d'objection à la demande de « reprofilage du fossé » au point milliaire 21.8 de la subdivision Drummondville dans la mesure où la Municipalité s'engage à respecter certaines conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la Mairesse et la directrice générale à signer la convention avec la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

14372-07-2009
point no 13a

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 6 MOIS

ATTENDU QUE le mandat de M. Jacques Fortier comme maire suppléant vient à échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renommer le conseiller no 3 comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que Jacques Fortier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de Mme Ginette Moreau, lorsque celle-ci est absente et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité.

14373-07-2009
point no 13b

CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'OCTOBRE

ATTENDU QU'une résolution a été adoptée le 3 novembre 2008 afin d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2009;

ATTENDU QUE la séance d'octobre a été planifiée pour le 5;

ATTENDU QUE la période de mise en candidature pour les prochaines élections débute le 18 septembre et se termine le 2 octobre à 16 h 30;



ATTENDU QUE le Conseil ne peut siéger après la fin des mises en candidature pour se conformer à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal qui prescrivent qu'un conseil municipal doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De changer la date de la séance ordinaire d'octobre pour le jeudi 1^{er} octobre à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

14374-07-2009
point no 16

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 juillet soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

CLÔTURE DE LA SÉANCE

14375-07-2009
point no 17

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 juillet 2009, à 20 h 31.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
